



**PARTENARIAT EDUCATIF**  
**Groupe National de Pilotage**  
**FFR – UGSEL**  
**2009 - 2010**



**Préambule :**

Partageant des valeurs humaines et sportives identiques, avec le souci commun d'apporter au jeune, une pratique physique adaptée, la FFR et l'UGSEL développent une étroite collaboration pour proposer aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, des actions éducatives concertées dans le cadre d'une animation sportive motivante.

Cette relation de partenariat se traduit par la mise en place d'un plan d'actions annuel, tenant compte des projets de chacun des acteurs. C'est pourquoi il est important que, sur le plan départemental, les acteurs puissent se rencontrer, se connaître et organiser les actions qu'ils vont mener de concert. La constitution d'une structure de concertation s'avère nécessaire et doit s'organiser sous la forme d'un groupe de pilotage mixte, qui détermine les besoins et les attentes de chaque partenaire, autour des priorités de développement ci-jointes.

Ce plan départemental permettra d'identifier et de quantifier les relations effectives pour proposer les ressources nécessaires à la mise en place d'actions partenariales.

Les priorités retenues pour cette année 2009 / 2010 s'articulent autour de 3 axes :

- **l'animation pédagogique et sportive ;**
- **la formation d'enseignants ;**
- **l'accompagnement éducatif.**

Nous vous invitons fortement à poursuivre ces animations de rugby, en les intégrant à votre projet d'animation pédagogique et sportive. Nous souhaitons également davantage développer la pratique du rugby à VII, plus adapté au milieu scolaire ainsi que le rugby féminin, sources d'enrichissement certain, au sein du second degré. De même, la formation continue des enseignants nous importe beaucoup pour rendre la pratique du rugby accessible à tous et en autonomie professionnelle. Enfin, nous sommes convaincus de l'intérêt commun de réfléchir aux propositions d'actions à développer dans la mise en œuvre progressive de l'accompagnement éducatif des élèves, dans la continuité de la journée.

La signature de la convention est, pour nos deux fédérations, incontournable car elle valide un processus de relation partenariale authentique.

Les représentants de notre Groupe de Pilotage départemental sont :

- **Pour l'Union départementale UGSEL :**

.....

- **Pour le Comité départemental FFR :**

.....

Dates de concertation du groupe de pilotage (deux par an - au minimum - en début et fin d'année) :

Le 4 pages de ce Plan d'Actions est à retourner, correctement renseigné et impérativement aux dates fixées, **avec la convention signée par les 2 partenaires dès la phase de projet :**

- **le 27 novembre 2009 pour la phase de projet**
- **le 17 mai 2010 pour la phase de bilan.**



**PROJET**  
**Plan d'Actions Départemental**  
**« Graine d'Ovalie » et « Terre d'Ovalie »**  
**2009 / 2010**

Département :		Académie :		Comité Territorial Rugby	
<b>Chaque action sera développée sur une fiche annexe</b>					Dates / Périodes
<b>Animation pédagogique et sportive</b>					
Rencontres sportives 1 <sup>er</sup> degré					
Rencontres Liaison CM2 / 6 <sup>ème</sup>					
Tournois de Rugby à VII en collège et en lycée					
Activités de Rugby « spécifique féminin » en collège et lycée					
<b>Formation des enseignants</b>					
Interventions en Formation initiale au CFP					
Stages de Formation continue des professeurs des écoles Nombre de CDroms « Graine d'Ovalie » souhaités (1/école)					
Stages de Formation continue des professeurs EPS Nombre de malettes « Terre d'Ovalie » souhaitées (1/établissement)					
<b>Accompagnement éducatif</b>					
Actions entrant dans le cadre du temps péri-éducatif					
<b>Dates des réunions du groupe départemental de pilotage</b>					

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2009

Cachet et signature du Comité Départemental FFR	Cachet et signature de l'Union Départementale UGSEL	Visa du Comité Territorial FFR

**Fiche Projet à renvoyer à l'UGSEL nationale et à la FFR (Hélène Grillot)**  
**avant le 27 novembre 2009**



**BILAN**  
**Plan d'Actions Départemental**  
**« Graine d'Ovalie » et « Terre d'Ovalie »**  
**2009 / 2010**

Département :		Académie :		Comité Territorial Rugby	
---------------	--	------------	--	--------------------------	--

**Ce document devra être accompagné des fiches « Actions » explicatives (cf.annexe).**

<b>Animation pédagogique et sportive</b>	Nbre de classes	Nbre garçons	Nbre filles
Rencontres sportives 1 <sup>er</sup> degré			
Rencontres Liaison CM2 / 6 <sup>ème</sup>			
Tournois de Rugby à VII en collège et en lycée			
Activités de Rugby « spécifique féminin » en collège et lycée			
<b>Formation des enseignants</b>	Nbre de stages de formation	Nbre d'enseignants	
Interventions en Formation initiale au CFP			
Stages de Formation continue des professeurs des écoles			
Stages de Formation continue des professeurs EPS			
<b>Accompagnement éducatif</b>	Nbre de conventions	Nbre d'élèves	
Actions entrant dans le cadre du temps péri-éducatif			
<b>Partenariat CD – UD</b> par l'intervention du CRT	OUI	NON	

Fait à ..... le ..... 2010

Cachet et signature du Comité Départemental FFR	Cachet et signature de l'Union Départementale UGSEL	Visa du Comité Territorial FFR

**Dossier Bilan à renvoyer à l'UGSEL nationale et à la FFR (Hélène Grillot)**  
**avant le 17 mai 2010**



## Convention départementale FFR / UGSEL



Entre l'Union départementale de : .....représentée par.....  
et le Comité Départemental de : .....représenté par .....

### Article : 1

Parmi les activités physiques et sportives au programme des établissements scolaires, l'activité Rugby peut être utilisée par les professeurs d'EPS ou des écoles pour atteindre les objectifs définis dans les contenus d'enseignement. Cette activité peut également trouver sa place dans le cadre d'activités complémentaires de l'EPS sur le hors temps scolaire.

### Article : 2

Une documentation pédagogique élaborée par le comité et/ou par l'Ugsel sera fournie à tout enseignant qui souhaite enseigner seul cette pratique. Ces documents devront proposer des situations pédagogiques organisées en modules d'apprentissage, ainsi que des situations d'évaluation des acquis des élèves.

### Article : 3

Le Comité Départemental et/ou l'Ugsel pourront apporter une aide aux écoles en matériel ou en installations par le biais de structures locales. Les frais occasionnés par les interventions sont à la charge des parties signataires intervenantes. Dans le cas d'une intervention commune, chaque partie signataire prend à sa charge ses propres frais d'intervention.

### Article : 4

Les signataires s'engagent à respecter et faire respecter les missions et les principes de l'institution scolaire et notamment celui de la responsabilité pédagogique de l'enseignant de la classe qui exerce, dans tous les cas, une participation active.

### Article : 5

En cas de besoin, l'Union départementale pourra solliciter, pour des actions de formations et d'informations des cadres techniques du Comité départemental.

### Article : 6

Les savoirs acquis par les élèves peuvent leur permettre de s'intégrer aux sein des structures éducatives péri-scolaires et de participer aux activités mises en place par les clubs. Des documents d'informations sur l'accueil dans les structures sportives pourront être proposés.

### Article : 7

Des rencontres ponctuant des modules d'apprentissage pourront être programmées et co-organisées par les signataires.

### Article : 8

Les actions menées localement devront respecter les principes de bases figurant en annexe à la présente convention et donneront lieu à une évaluation. Leur mise en œuvre (engagement, organisation, suivi, évaluation ...) sera confiée à l'Ugsel départementale.

### Article : 9

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter de l'année scolaire Elle est renouvelable automatiquement par tacite reconduction.

La convention ne peut pas être rompue en cours d'année scolaire. Toute demande de révision ou d'interruption s'effectuera avant le 31 juillet et s'appliquera dès la rentrée scolaire suivante.

**Pour l'Union Départementale UGSEL :**

**Pour le Comité Départemental FFR :**

Cette convention officialise le travail effectué par le groupe de pilotage départemental en vue d'un subventionnement des actions.

Elle est à joindre obligatoirement au Projet du PAD .